



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2022**

Date de convocation du Conseil Municipal : le 14 mars 2022

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Eric DOURNON, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET, Elvina SAVIOUX et Nadine VERNEY

Absents : Bruno AVEQUE et Brigitte ARNAUD

Pouvoirs : Brigitte ARNAUD à Valérie MARTINET

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

**Ce compte-rendu est également en ligne sur le site internet de la Commune : [www.mairie-de-vaujany.fr](http://www.mairie-de-vaujany.fr)**

- Les élus approuvent le procès-verbal du Conseil municipal du 4 mars 2022.
- Le conseil a pris connaissance du compte-rendu du conseil communautaire du 4 mars 2022.
- Le Conseil adopte les comptes administratifs 2021 et leurs conformités avec les comptes de gestion établis par le Receveur municipal :

**Budget VILLE**

*Section d'investissement*

RECETTES	9 264 847,77 €
DEPENSES	14 633 442,85 €
<b>RESULTAT</b>	<b>- 5 368 595,08 €</b>

*Section de fonctionnement*

RECETTES	34 414 887,67 €
DEPENSES	20 551 887,87 €
<b>RESULTAT</b>	<b>13 862 999,80 €</b>

**Budget EAU**

*Section d'investissement*

RECETTES	725 194,82 €
DEPENSES	77 749,17 €
<b>RESULTAT</b>	<b>647 445,65 €</b>

*Section d'exploitation*

RECETTES	602 861,75 €
DEPENSES	589 466,99 €
<b>RESULTAT</b>	<b>13 394,76 €</b>

**Budget LES HAUTS DE LA DRAYRE**

*Section d'investissement*

RECETTES	12 131,67 €
DEPENSES	22 863,86 €
<b>RESULTAT</b>	<b>- 10 732,19 €</b>

*Section d'exploitation*

RECETTES	295 514,13 €
DEPENSES	144 292,42 €
<b>RESULTAT</b>	<b>151 221,71 €</b>

**Budget PATINOIRE PISCINE**

*Section d'investissement*

RECETTES	107 887,31 €
DEPENSES	64 548,07 €
<b>RESULTAT</b>	<b>43 339,24 €</b>

*Section de fonctionnement*

RECETTES	1 810 131,50 €
DEPENSES	1 471 364,28 €
<b>RESULTAT</b>	<b>338 767,22 €</b>

**Budget POLE SPORTS LOISIRS**

*Section d'investissement*

RECETTES	106 075,93 €
DEPENSES	13 044,94 €
<b>RESULTAT</b>	<b>93 030,99 €</b>

*Section d'exploitation*

RECETTES	236 984,18 €
DEPENSES	174 899,59 €
<b>RESULTAT</b>	<b>62 084,59 €</b>

## **Budget OFFICE DE TOURISME**

### *Section d'investissement*

RECETTES	9 064,36 €
DEPENSES	15 641,02 €
RESULTAT	- 6 576,66 €

### *Section d'exploitation*

RECETTES	1 257 284,53 €
DEPENSES	1 044 214,71 €
RESULTAT	213 069,82 €

- Le Conseil constate que le compte administratif du budget Ville présente un résultat d'investissement déficitaire et un résultat de fonctionnement excédentaire. Il décide d'affecter l'excédent de fonctionnement sur le budget primitif 2022 comme suit :
  - Report en fonctionnement à l'article 002 pour 362 999,80 €
  - Couverture du déficit et Financement de l'investissement à l'article 1068 pour 13 500 000 €.
- Le Conseil constate que les comptes administratifs des budgets Eau, et Pôle Sports Loisirs présentent des résultats excédentaires de fonctionnement et d'investissement. Par conséquent, il décide de reporter lesdits excédents dans leurs propres sections.
- Le Conseil constate que le compte administratif du budget Les Hauts de La Drayre présente un résultat d'investissement déficitaire et un résultat de fonctionnement excédentaire. Il décide d'affecter l'excédent de fonctionnement sur le budget primitif 2022 à l'article 002 pour 138 839,52 € ainsi qu'à la couverture du déficit d'investissement à l'article 1068 pour 12 382,19 €.
- Le Conseil constate que le compte administratif du budget Patinoire Piscine présente un résultat d'investissement déficitaire et un résultat de fonctionnement excédentaire. Il décide d'affecter l'excédent de fonctionnement sur le budget primitif 2022 à l'article 002 pour 281 906,46 € ainsi qu'à la couverture du déficit d'investissement à l'article 1068 pour 56 860,76 €.
- Le Conseil constate que le compte administratif du budget Office de tourisme présente un résultat d'investissement déficitaire et un résultat de fonctionnement excédentaire. Il décide d'affecter l'excédent de fonctionnement sur le budget primitif 2022 à l'article 002 pour 206 523,16 € ainsi qu'à la couverture du déficit d'investissement à l'article 1068 pour 6 546,66 €.
- Le Conseil adopte les **budgets primitifs 2022** qui s'équilibrent comme suit en dépenses et en recettes :

#### **Budget VILLE**

Section de fonctionnement : 28 176 985,49 €  
Section d'investissement : 20 383 902,00 €

#### **Budget EAU**

Section d'exploitation : 748 608,76 €  
Section d'investissement : 799 312,79 €

#### **Budget LES HAUTS DE LA DRAYRE**

Section d'exploitation : 215 839,52 €  
Section d'investissement : 49 233,19 €

#### **Budget PATINOIRE PISCINE**

Section de fonctionnement : 1 962 324,00 €  
Section d'investissement : 263 540,00 €

#### **Budget POLE SPORTS LOISIRS**

Section d'exploitation : 184 000,00 €  
Section d'investissement : 137 530,99 €

#### **Budget OFFICE DE TOURISME**

Section d'exploitation : 1 377 523,16 €  
Section d'investissement : 18 519,50 €

- Le conseil décide de verser des dotations et subventions 2022 aux budgets annexes comme suit :
  - Budget EAU = 720 000,00 €
  - Budget PATINOIRE PISCINE = 1 327 184,76 €
  - Budget OFFICE DE TOURISME = 998 000,00 €
- Le Conseil décide de la constitution de dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement sur les différents budgets de la Commune.
- Le conseil municipal décide de fixer les taux d'imposition 2022 comme suit :

<b>TAXES</b>	<b>Taux votés 2022</b>
Taxe <i>Foncière</i> sur les Propriétés Bâties	54.43 %
Taxe <i>Foncière</i> sur les Propriétés Non Bâties	15.70 %
Cotisation Foncière des Entreprises	35.72

- Le Conseil fixe le taux de la taxe communale 2022-2023 sur les entreprises exploitant des engins de remontées mécaniques à 3% des recettes brutes provenant de la vente des titres de transport.
- Le Conseil décide d'attribuer des subventions à diverses associations pour un montant total de 361 995 €.
- Le Conseil décide de verser une aide d'un montant de 5 000 € au Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) – Fonds n° 1-2-00263 « Contributions des collectivités territoriales au profit de l'aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à l'étranger » – Action Ukraine.
- Le Conseil autorise la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de la Commune de Vaujany.
- Le Conseil approuve les modalités de refinancement de l'emprunt DEXIA n°MPH249826EUR001 auprès de la Caisse Française de Financement Local dans le cadre de la sécurisation de la dette et donne toutes délégations à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision, notamment en matière de signature des documents et de validation des conditions financières définitives lors de la signature du contrat.
- Le Conseil décide d'attribuer le marché de travaux de réhabilitation de la partie gauche en descente du grand escalier mécanique assurant la liaison entre la Place Centrale et le Haut du Village, à la société SCHINDLER SA pour un montant de 471 553 euros HT.

  
Le Maire

Yves GENEVOIS

